



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Problèmes de délais d'obtention de CNI pour le voyage de nouveau-nés

Question écrite n° 23804

Texte de la question

M. Jérôme Nury attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés que peuvent rencontrer de jeunes parents souhaitant faire voyager leur nouveau-né par avion en France au regard des délais d'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Les conditions de voyage d'un nourrisson au sein du territoire français sont identiques à celles s'appliquant au voyage d'un adulte au sein de l'Union européenne. Pourtant, la date d'une naissance est, par nature, imprévisible et les démarches pour obtenir un document d'identité trop longues. Certaines mairies affichent un délai d'attente de huit semaines. Auparavant, le livret de famille et l'acte de naissance suffisaient à permettre le transport d'un nouveau-né. La rigidification des règles emporte des difficultés qui ne paraissent pas cohérentes avec l'intérêt sécuritaire qui les explique, surtout dans le cadre d'un voyage *intramuros*. Au regard de ces difficultés, il lui demande si des solutions sont envisagées par le Gouvernement, soit pour permettre aux nourrissons de voyager sans carte nationale d'identité, soit pour permettre l'obtention de ces documents dans un délai raisonnable.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23804

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9327

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)